

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1075

7 mai 2013

SOMMAIRE

Altra-Drink SA	51581	Firelux S.A.	51594
Asset Backed-D S.A.	51583	François 1er Investment & Property S.A.	51591
Axa World Funds	51582	Fundamental European Value S.A.	51591
Barfield International S.A.	51590	Ginge - Kerr - Luxembourg S.A.	51596
Beaufort (Luxembourg) S.à r.l.	51582	Gran Ventana S.A.	51593
Capinet S.A.	51588	Holding EDH S.A.	51596
CARLOTTA European Investments S.A.	51589	Intelsat Investment Holdings S.à r.l.	51592
Cirrus Capital Partners S.à r.l.	51581	Intelsat Jackson Holdings S.A.	51594
Colleoni Manufacture S.A.	51599	Intelsat (Luxembourg) S.A.	51592
Compagnie Financière et Boursière Lu- xembourgeoise S.A.	51587	Intelsat Operations S.A.	51593
Compton S.à r.l.	51583	Javari S.A.	51595
Conderton Group Holdings S.à r.l., SPF	51585	Jef Financière S.A.	51595
Daniel Frères Immobilière S.à.r.l.	51591	KBL Richelieu Luxembourg	51554
Delvino S.A.	51596	Kedi 1 S.à r.l.	51598
Diversified Holding Company S.à r.l.	51597	Lapilazuli S.à r.l.	51578
Duault & Jacquemin, Sàrl	51595	Lysandre S.A.	51597
EIGER Ventures S.à r.l.	51597	Madras Investments Holding S.A. SPF ...	51598
Elie Saab Luxembourg S.à r.l.	51590	Manufacture International S.A.	51599
Euro Real Estate Britain II S.à.r.l.	51589	McEwan Solar Lux S.à r.l.	51598
Euro Real Estate Britain I S.à r.l.	51589	MD Mezzanine S.A., SICAR	51584
Euro Real Estate France I S.à r.l.	51588	MIRIM S.A.- société de gestion de patri- moine familial	51583
Euro Real Estate Germany II S.à r.l.	51588	MIRIM S.A.- société de gestion de patri- moine familial	51584
Euro Real Estate Germany I S.à r.l.	51587	Pioneer Asset Management S.A.	51583
Euro Real Estate Holding S.à r.l.	51587	REPI second S.à r.l.	51584
Euro Real Estate Swiss I S.à r.l.	51590	Seadrill China Operations Ltd.	51566
EWA fiduciaire S.A.	51586	TEMTEX S. A. & Cie. Dr. Andreas Schlim- pert 3. Leasing S.e.c.s.	51600
EWA Group S.A.	51586	Yenycy S.à r.l.	51585
EWA Révision SA	51585		

KBL Richelieu Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 137.900.

L'an deux mille treize, le quinze avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable KBL RICHELIEU LUXEMBOURG, avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 137.900 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1065 du 30 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 837 du 20 avril 2009.

L'Assemblée est ouverte à 14.00 heures, Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue président de l'Assemblée.

Madame Annick BRAQUET, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Madame Solange WOLTER, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées contenant l'ordre du jour adressées à tous les actionnaires en date du 5 avril 2013.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 104.129 actions en circulation, 57.573 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modifications des Statuts liées à l'abrogation de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (la Loi de 2002) et à l'entrée en vigueur de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif (la Loi de 2010) et notamment:

- a) la mise à jour des références à la Loi de 2002 par la Loi de 2010 dans les articles 4, 6, 16, 22, 29 et 36 des Statuts;
- b) la refonte complète de l'article 33 des Statuts concernant les liquidations et les fusions de compartiments et de classes d'actions du Fonds ainsi que la fusion du Fonds, par les articles suivant:

" **Art. 33. Liquidation des compartiments et/ou de classes d'actions.** Le Conseil d'Administration peut décider la liquidation pure et simple d'un compartiment ou classe d'actions dans les cas suivants:

- a) si les actifs nets du compartiment concerné sont inférieurs à un volume permettant une gestion efficace;
- b) si l'environnement économique et/ou politique concernant le compartiment venait à changer; ou
- c) si des mesures de rationalisation de la gamme des produits offerts aux investisseurs s'imposent.

Sauf décision contraire du Conseil d'Administration prise dans l'intérêt de la Société ou pour assurer l'égalité de traitement des actionnaires, la Société peut, jusqu'à la date effective de la liquidation, continuer à racheter ou convertir les actions du compartiment ou de la classe d'actions dont la liquidation est décidée en actions d'un autre compartiment ou classe d'actions, tout en tenant compte des frais de liquidation mais sans prélever de commission de rachat ou de conversion.

Le Conseil d'Administration déterminera les modalités relatives à cette liquidation.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'Administration peut également décider de soumettre la décision de clôturer un compartiment ou une classe d'actions à l'assemblée générale des actionnaires du compartiment ou de la classe d'actions concerné(e) qui délibérera sans quorum de présence à la majorité simple des votes exprimés à cette assemblée générale.

En cas de liquidation d'un compartiment, chaque actionnaire a droit au produit de liquidation afférent au compartiment proportionnellement au nombre d'actions qu'il détient dans ce compartiment.

Le produit net de la liquidation sera attribué aux actionnaires proportionnellement aux actions qu'ils détiennent dans le compartiment ou la classe d'actions liquidé(e). Les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires lors de la clôture de la liquidation seront consignés et tenus à leur disposition auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg jusqu'à expiration de la période légale de prescription.

Art. 34. Fusion de la Société et des compartiments. Le Conseil d'Administration décide de toute fusion entre un compartiment de la Société et un autre compartiment de la Société ou d'un autre OPCVM établi ou non au Luxembourg, à moins que le Conseil d'Administration ne décide de soumettre la décision de fusion et/ou l'approbation du projet commun de fusion à l'assemblée générale des actionnaires du/des compartiment(s) de la Société concerné(s). Dans ce dernier cas, aucun quorum de présence n'est requis pour cette assemblée générale et les décisions seront adoptées à la majorité simple des votes exprimés.

Nonobstant l'organe ayant approuvé la fusion, dans le cas où la fusion d'un ou plusieurs compartiments de la Société ou de la Société entraîne la dissolution de la Société, la date de prise d'effet de la fusion devra être décidée à l'assemblée générale des actionnaires délibérant sans quorum de présence et à la majorité simple des votes exprimés tels que prévu dans les statuts.

Les actionnaires des compartiments fusionnés sont notifiés de la fusion et reçoivent les informations prévues à l'article 73 (3) de la Loi de 2010. S'il n'y a que des actionnaires nominatifs, la notification se fera uniquement par lettre recommandée.

Dans tous les cas de fusion, les actionnaires concernés pourront exiger, sans frais autres que ceux retenus pour couvrir les coûts de désinvestissement, le rachat de leurs actions ou, lorsque c'est possible, leur conversion en actions d'un autre compartiment de la Société ou d'un autre OPCVM géré par la même société de gestion et poursuivant une politique de placement similaire. Ce droit deviendra effectif au moment où les actionnaires concernés auront été informés de la fusion proposée et expirera cinq jours ouvrables avant la date de calcul du ratio d'échange, ce délai ne pouvant être inférieur à trente jours calendaires. A l'expiration de cette période, la décision engage l'ensemble des actionnaires qui n'ont pas fait usage de cette possibilité.

Les fusions de Compartiments seront réalisées conformément aux dispositions de la Loi de 2010 et des statuts.

Cet article 34 s'applique mutatis mutandis aux fusions concernant les classes d'actions d'un compartiment avec un autre compartiment ou une classe d'action d'un autre compartiment de la Société ou avec un autre OPCVM ou compartiment d'un autre OPCVM.

En revanche les fusions entre classes d'actions d'un même compartiment de la Société ne sont pas soumises aux provisions qui précèdent. Dans le cas d'une fusion de deux ou plusieurs classes d'actions au sein d'un même compartiment de la Société, les Actionnaires concernés seront notifiés (par publication dans la presse en cas d'Actions au porteur ou par lettre recommandée en cas d'Actions nominatives) des caractéristiques divergentes entre les classes d'actions absorbantes et absorbées et pourront demander le rachat sans frais de leurs actions pendant une période de trente (30) jours à compter de la date de la notification. "

2. Sans préjudice des autres conditions prévues à l'article 13 des Statuts, limitation des publications dans les journaux au seul cas où des actions au porteur sont émises en cas de suspension de calcul de valeur nette d'inventaire.

3. Mise à jour des moyens de communications à l'article 15 des Statuts où "télégramme" et "télex" sont remplacés par "courriel".

4. Divers.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de procéder aux modifications statutaires telles que reprises à l'ordre du jour et de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Siège social - Durée - Objet de la société

Art. 1^{er} . Dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme fonctionnant sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination KBL RICHELIEU LUXEMBOURG (ci-après désignée "la Société"). Dans tous les documents émanant de la Société, cette dénomination sera suivie de la mention société d'investissement à capital variable ou SICAV.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi au Grand-duché de Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou des bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social peut être déplacé sur simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité afin de l'engager pour les actes de gestion courante journalière.

Art. 3. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet exclusif de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou tous autres actifs financiers autorisés tel que mentionnés dans la Partie I de la loi du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»), dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle juge utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet dans le sens le plus large de la Loi de 2010.

Titre II. - Capital social - Caractéristiques des actions

Art. 5. Capital social - Compartiments d'actifs par catégories d'actions. Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans mention de valeur et il sera à tout moment égal à l'équivalent en euro de l'actif net total de la Société tel que défini à l'article 12 des présents statuts. Le capital minimum de la Société à la date de son inscription sur la liste officielle des organismes de placement collectif est fixé par la réglementation en vigueur, à EUR 31.000 (trente et un mille euros), et doit être porté dans les 6 mois à partir de son inscription sur la liste officielle des organismes de placement collectif à EUR 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille euros).

La Société a été constituée avec un capital de EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions entièrement libérées d'une valeur de EUR 100 (cent euros) chacune.

Les actions à émettre conformément à l'article 8 des présents statuts peuvent relever, au choix du Conseil d'Administration, de catégories différentes correspondant à des compartiments distincts de l'actif social. Le produit de toute émission d'actions d'une catégorie déterminée sera investi en valeurs mobilières variées et/ou autres avoirs financiers liquides dans le compartiment d'actif correspondant à cette catégorie d'actions, suivant la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration pour le compartiment donné, compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi et la réglementation et de celles adoptées par le Conseil d'Administration.

Le montant du capital social sera, à tout moment, égal à la valeur de l'actif net de tous les compartiments réunis.

La Société constitue une seule et même entité juridique. Les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. Dans la relation des actionnaires entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part.

Art. 6. Classes d'actions. A l'intérieur de chaque compartiment, le Conseil d'Administration peut émettre des actions de différentes classes, chaque classe présentant un intérêt dans les avoirs nets du compartiment, mais présentant tels droits, obligations ou autres caractéristiques spécifiques, tels que déterminés spécifiquement pour chaque classe. Le Conseil d'Administration est notamment autorisé à émettre:

- Des actions de distribution: actions qui confèrent en principe à leur détenteur le droit de recevoir un dividende en espèces prélevé sur les actifs nets attribuables aux actions de ces classes dans les limites de la Loi de 2010 précitée.

- Des actions de capitalisation: actions qui ne confèrent pas en principe à leur détenteur le droit de recevoir un dividende en espèces mais dont la partie des résultats attribuable à ces actions est investie dans la Société et ajoutée à la partie des actifs nets attribuable aux actions de ces classes.

Art. 7. Forme des actions. Toute action, quel que soit le compartiment et la classe dont elle relève, pourra être émise sous forme nominative ou au porteur.

Les actions peuvent être émises en fractions d'actions, en titres unitaires ou être représentées par des certificats représentatifs de plusieurs actions, dans des formes et coupures à déterminer par le Conseil d'Administration.

Si un actionnaire désire que plus d'un certificat nominatif soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats additionnels pourra être mis à sa charge.

Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, l'une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration; en ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le Conseil d'Administration.

Les actions ne sont émises que sur acceptation de la souscription et réception du prix conformément à l'article 8 des présents statuts. A la suite de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix, les actions souscrites sont attribuées au souscripteur.

Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant payé sur chacune des actions. Tout transfert, entre vifs ou à cause de mort, d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs directeurs ou fondateurs de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le Conseil d'Administration.

Le transfert d'actions nominatives se fera par la remise à la Société des certificats représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien, s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Tout actionnaire désirant obtenir des certificats d'actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également au registre des actions.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au registre des actions, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actions par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée par la Société.

Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'actions a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être échangés par la Société. Les certificats endommagés seront remis à la Société et annulés sur le champ.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat ainsi que toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire à son égard.

Art. 8. Emission des actions. A l'intérieur de chaque compartiment, le Conseil d'Administration est autorisé à tout moment et sans limitation à émettre des actions supplémentaires, entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte, quel que soit le compartiment et la classe au titre desquels cette action est émise, sera égal à la valeur nette d'inventaire de cette action telle que cette valeur est déterminée conformément à l'article 12 des présents statuts. Ce prix sera majoré de telles commissions que les documents de vente de ces actions énonceront. Toute rémunération à des intermédiaires financiers intervenant dans le placement des actions sera comprise dans ces commissions. Le prix ainsi déterminé sera payable au plus tard cinq jours ouvrables après la date à laquelle la valeur nette d'inventaire applicable aura été déterminée.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur ou à tout directeur ou autre fondé de pouvoir de la Société, dûment autorisés à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, rachats ou conversions, et de payer ou recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre ou à racheter.

Toute souscription d'actions nouvelles doit, sous peine de nullité, être entièrement libérée et les actions émises portent même jouissance que les actions existantes le jour de l'émission.

Art. 9. Rachat des actions. Chaque actionnaire a le droit de demander à tout moment à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient.

Le prix de rachat d'une action, suivant le compartiment dont elle relève, sera égal à sa valeur nette d'inventaire, telle que cette valeur est déterminée pour chaque classe d'actions, conformément à l'article 12 des présents statuts.

Le prix de rachat pourra être réduit de telles commissions de rachat que les documents de vente des actions énonceront.

Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès d'une autre entité mandatée pour le rachat des actions.

Le prix de rachat sera payé au plus tard trois jours ouvrables après la date à laquelle la valeur nette d'inventaire applicable aura été déterminée, ou à la date à laquelle les certificats d'actions ont été reçus par la Société, si cette date est postérieure. Toute demande de rachat est irrévocable, sauf en cas de suspension du calcul de la valeur nette des actions.

La demande de rachat doit être accompagnée du ou des certificats d'actions en bonne et due forme et des pièces nécessaires pour opérer leur transfert avant que le prix de rachat ne puisse être payé.

Les actions rachetées par la Société seront annulées.

Art. 10. Conversion des actions. Chaque actionnaire a le droit de demander de passer d'un compartiment ou d'une classe d'actions à un autre compartiment ou une autre classe d'actions et de demander la conversion des actions qu'il détient au titre d'un compartiment ou classe d'actions donnés en actions relevant d'un autre compartiment ou classe d'actions.

La conversion se fait sur la base de la valeur nette d'inventaire respective des actions concernées, établie le même jour d'évaluation.

Le Conseil d'Administration pourra décider d'attribuer des fractions d'actions produites par le passage ou de payer les liquidités correspondantes à ces fractions aux actionnaires ayant demandé la conversion.

Le Conseil d'Administration pourra fixer telles restrictions qu'il estimera nécessaires à la fréquence des conversions et il pourra soumettre les conversions au paiement des frais dont il déterminera raisonnablement le montant.

Les actions, dont la conversion en d'autres actions a été effectuée, seront annulées.

Art. 11. Restrictions à la propriété des actions. La Société pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'actions de la Société pour toute personne physique ou morale et elle pourra notamment interdire la propriété d'actions par des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique.

La Société pourra en outre édicter des restrictions qu'elle juge utiles, en vue d'assurer qu'aucune action de la Société ne sera acquise ou détenue par (a) une personne en infraction avec les lois ou les exigences d'un quelconque pays ou autorité gouvernementale ou (b) toute personne dont la situation, de l'avis du Conseil d'Administration, pourra amener la Société à encourir des charges d'impôt ou d'autres désavantages financiers qu'autrement elle n'aurait pas encourus.

A cet effet:

1. La Société pourra refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'action à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique.

2. La Société pourra demander à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à faire inscrire un transfert d'actions, de lui fournir tous renseignements et certificats qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique.

3. La Société pourra procéder au rachat forcé s'il apparaît qu'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, soit seul, soit ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire d'actions de la Société. Dans ce cas, la procédure suivante sera appliquée:

a) La Société enverra un préavis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre comme étant le propriétaire des actions; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, le prix de rachat à payer et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actions. L'actionnaire en question sera obligé de remettre sans délai le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat.

Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé du registre; s'il s'agit d'actions au porteur, le ou les certificats représentatifs de ces actions seront annulés dans les livres de la Société.

b) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées (le «prix de rachat»), sera égal à la valeur nette d'inventaire des actions de la Société précédant immédiatement l'avis de rachat. A partir de la date de l'avis de rachat, l'actionnaire concerné perdra tout les droits d'actionnaire.

c) Le paiement sera effectué en la devise que déterminera le Conseil d'Administration. Le prix sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs, spécifiée dans l'avis de rachat, qui le transmettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat. Dès après le paiement du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit à l'égard de ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix déposé (sans intérêts) à la banque contre remise des certificats.

d) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi.

4. La Société pourra refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires, le droit de vote à tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique et à tout actionnaire ayant fait l'objet d'un avis de rachat de ses actions.

Le terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique» tel qu'il est utilisé dans les présents statuts signifiera tout ressortissant, société commerciale, société de personnes, citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ou d'un de leurs territoires ou possessions sous leur juridiction, ou des personnes qui y résident normalement (y inclus la succession de toutes personnes ou sociétés ou associations y établies ou organisées).

Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions. La Valeur Nette d'Inventaire d'une action, quel que soit le compartiment et la classe au titre desquels elle est émise, sera exprimée dans la devise choisie par le Conseil d'Administration par un chiffre obtenu en divisant au Jour d'Evaluation défini à l'article 13 des présents statuts, les avoirs nets du compartiment concerné, en procédant notamment, s'il y a lieu, à une ventilation des avoirs entre les différentes classes d'actions émises au titre de ce compartiment, par le nombre d'actions émises au titre de ce compartiment et de cette classe.

L'évaluation des avoirs nets des différents compartiments se fera de la manière suivante.

Les actifs nets de la Société seront constitués par les avoirs de la Société tels que définis ci-après, moins les engagements de la Société tels que définis ci-après au Jour d'Evaluation auquel la Valeur Nette d'Inventaire des actions est déterminée.

I. Les avoirs de la Société comprennent:

- a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts courus et les intérêts échus;
- b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles, y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché;
- c) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements, valeurs mobilières et instruments du marché monétaire qui sont la propriété de la Société;
- d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société (étant entendu que la Société pourra faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividendes ou ex-droits ou des pratiques analogues);
- e) tous les intérêts courus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf si toutefois ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties;
- g) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient, y comprises les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

- a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et des billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance et non encore touchés, est constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
- b) L'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, le jour d'évaluation, et, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours connu du marché principal de cette valeur; si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le Conseil d'Administration estimera avec prudence et bonne foi.
- c) La valeur des valeurs mobilières qui sont négociées sur un autre marché réglementé sera déterminée d'une façon aussi proche que possible de celle énoncée au paragraphe précédent.
- d) Les valeurs non cotées ou non négociées sur un marché boursier ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées par le Conseil d'Administration sur base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi.
- e) Les liquidités et les instruments du marché monétaire peuvent être évalués à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus ou sur base d'amortissement linéaire. Tous les autres actifs peuvent être évalués, dans la mesure du possible, de la même manière.
- f) Tous les autres avoirs seront évalués par le Conseil d'Administration sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée de bonne foi et selon des principes et procédures généralement admis.

Le Conseil d'Administration, à son entière discrétion, pourra permettre l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation généralement admise s'il considère que cette évaluation reflète mieux la valeur probable de réalisation d'un avoir détenu par la Société.

II. Les engagements de la Société comprennent:

- a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles,
- b) toutes les obligations connues, échues ou non-échues, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque le jour d'évaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a ou aura droit,
- c) une réserve appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au jour d'évaluation et fixée par le Conseil d'Administration et d'autres provisions autorisées ou approuvées par le Conseil d'Administration,
- d) tout autre engagement de la Société, de quelque nature et sorte que ce soit, à l'exception des engagements représentés par les actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces autres engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, comprenant, les frais payables à son gestionnaire, dépositaire, agent administratif, agent domiciliataire, agent de transfert, agents payeurs et représentants permanents aux lieux d'enregistrement, tout autre agent employé par la Société, les frais pour les services juridiques et de révision, les frais de cotation en bourse, les frais d'enregistrement de la Société et du maintien de cet enregistrement auprès d'institutions gouvernementales, les dépenses de publicité, d'imprimerie y compris le coût de publicité, de préparation et d'impression des certificats, prospectus, mémoires explicatifs ou déclarations d'enregistrement, impôts ou taxes gouvernementales et toutes autres dépenses opérationnelles y compris les coûts d'achat et de vente des avoirs, intérêts, frais bancaires et de courtage, postaux, de téléphone et de fax. La Société pourra calculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

III. Le Conseil d'Administration établira pour chaque compartiment une masse d'avoirs communs de la manière suivante:

1. Le produit de l'émission d'actions d'un compartiment sera attribué dans les livres de la Société à la masse d'avoir établie pour ce compartiment, et les avoirs, engagements, revenus et dépenses relatifs à ce compartiment, seront attribués à la masse d'avoirs de ce compartiment;

2. Les avoirs qui dérivent d'autres avoirs seront, dans les livres de la Société, attribués à la même masse d'avoirs que les avoirs dont ils dérivent. Chaque fois qu'un avoir sera réévalué, l'accroissement ou la diminution de valeur de cet avoir sera alloué à la masse d'avoirs du compartiment auquel cet avoir est attribuable;

3. Tous les engagements de la Société qui pourront être attribués à un compartiment particulier seront imputés à la masse d'avoirs de ce compartiment;

4. Les avoirs, engagements, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un compartiment particulier seront imputés aux différents compartiments à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs;

5. A la suite du paiement éventuel de dividendes aux actionnaires d'un compartiment/d'une classe, la valeur nette de ce compartiment sera réduite du montant des dividendes.

IV. Pour les besoins de cet article:

1. chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée suivant l'article 9 des présents statuts, sera considérée comme action émise et existante jusqu'à la clôture du Jour d'Évaluation s'appliquant au rachat de cette action et son prix sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considéré comme engagement de la Société;

2. chaque action à émettre par la Société en conformité avec des demandes de souscription reçues, sera traitée comme étant émise à partir de la clôture du Jour d'Évaluation lors duquel son prix d'émission a été déterminé, et son prix sera traité comme un montant dû à la Société jusqu'à ce qu'il ait été reçu par elle;

3. tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société exprimés autrement qu'en la devise respective de chaque compartiment seront évalués en tenant compte des taux de change en vigueur au moment de la détermination de la valeur nette des actions; et

4. il sera donné effet, au Jour d'Évaluation, à tout achat ou vente de valeurs mobilières contracté par la Société, dans la mesure du possible.

V. A l'intérieur d'un compartiment, la ventilation des avoirs entre les différentes classes d'actions émises au titre de ce compartiment s'effectue de la manière suivante:

Le portefeuille commun d'un compartiment comprend les actifs et engagements du compartiment, à l'exclusion des actifs et engagements rattachés à l'une des classes d'actions définies à l'article 6 (actifs et engagements spécifiques).

La part que représente une classe d'actions dans le portefeuille commun sera sujette à augmentation respectivement diminution en fonction (i) des émissions respectivement remboursements d'actions de la classe en question (y compris les mouvements dus à des conversions d'actions), (ii) des montants versés respectivement retirés du portefeuille commun suite à des ventes respectivement d'achats d'actifs spécifiques, au paiement d'engagements spécifiques respectivement perception de produits sur des actifs spécifiques, à des revenus respectivement pertes sur des actifs spécifiques et (iii) des dividendes et autres distributions payés au titre de la classe d'actions en question.

L'actif net attribuable à une classe d'actions est représenté par la somme de la part que représente cette classe dans le portefeuille commun et de la valeur des actifs et engagements spécifiques de cette classe d'actions.

Art. 13. Fréquence et suspension temporaire du calcul de la valeur nette des actions, des émissions, rachats et conversions d'actions

Dans chaque compartiment, la Valeur Nette d'Inventaire des actions et le prix d'émission et le prix de rachat qui en relèvent seront déterminés périodiquement par la Société, en aucun cas moins de deux fois par mois, à la fréquence que le Conseil d'Administration décidera (chaque jour de calcul de la valeur nette d'inventaire des avoirs étant désigné dans les présents statuts comme «Jour d'Évaluation»).

Si un Jour d'Évaluation tombe sur un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, le Jour d'Évaluation sera le premier jour ouvrable suivant.

En cas de demandes de remboursement et/ou de conversion excédant 10% des actions en circulation d'un compartiment, la Société peut ajourner le règlement de telles demandes et racheter et/ou convertir les actions au prix déterminé après qu'elle aura vendu les avoirs nécessaires dans les plus brefs délais, compte tenu des intérêts de l'ensemble des actions et qu'elle aura pu disposer du produit de ces ventes. Les ajournements ne pourront pas excéder 5 jours ouvrables. Un seul prix sera calculé pour toutes les demandes de souscription, de remboursement et de conversion présentées au même moment au titre du ou des compartiments concernés. Ces demandes seront traitées prioritairement à toute autre demande.

Le Conseil d'Administration est autorisé à suspendre temporairement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire d'un ou de plusieurs compartiments et/ou classe d'actions, ainsi que les émissions, les rachats et les conversions d'actions dans les cas suivants:

a) pendant toute période durant laquelle l'un des principaux marchés ou l'une des principales bourses de valeurs auquel une portion substantielle des investissements d'un compartiment est cotée, se trouve fermé, sauf pour les jours de fermeture habituels, ou pendant laquelle les échanges y sont sujets à des restrictions importantes ou suspendus;

b) lorsque la situation politique, économique, militaire, monétaire, sociale, ou tout événement de force majeure, échappant à la responsabilité ou aux pouvoirs de la Société, rendent impossible la disposition de ses avoirs par des moyens raisonnables et normaux, sans porter gravement préjudice aux intérêts des actionnaires;

c) pendant toute rupture des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix de n'importe quel investissement de la Société ou des prix courants sur un marché ou une bourse quelconque;

d) lorsque des restrictions de change ou de mouvements de capitaux empêchent d'opérer les transactions pour compte de la Société ou lorsque les opérations d'achat ou de vente des actifs de la Société ne peuvent être réalisées à des taux de change normaux ou lorsque les paiements dus pour le rachat ou la conversion d'actions de la Société ne peuvent, dans l'opinion du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux;

e) dès la convocation à une assemblée générale au cours de laquelle la dissolution de la Société sera proposée.

Toute suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire des actions d'un ou plusieurs compartiments, qui durera plus de 3 jours ouvrés bancaires, sera annoncée par tous moyens appropriés et notamment en cas d'actions au porteur émises, dans les journaux où ces valeurs sont habituellement publiées. En cas de suspension de ce calcul, les actionnaires ayant demandé la souscription, le rachat ou la conversion des actions de ce ou ces compartiments seront informés de manière appropriée.

Pendant la période de suspension, les actionnaires qui auront présenté une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions pourront révoquer celle-ci. A défaut de révocation, les actions seront émises, rachetées ou converties par référence au premier calcul de la valeur nette d'inventaire fait après l'expiration de la période de suspension.

Titre III. - Administration et Surveillance de la société

Art. 14. Administrateurs. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle renouvelable et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de décès, de démission ou de révocation d'un administrateur, il pourra être pourvu provisoirement à son remplacement en observant les conditions et modalités prévues par la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président qui doit obligatoirement être une personne physique. Il peut également désigner un vice-président et choisir un secrétaire qui ne fait pas obligatoirement partie du Conseil d'Administration. Exceptionnellement, le premier président, pourra, le cas échéant, être nommé par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou à défaut, de deux administrateurs ou de toute autre personne mandatée à cet effet par le président ou par deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, à l'endroit désigné dans les avis de convocation. Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement. Des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil d'Administration peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le Conseil d'Administration si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur peut donner par écrit, et notamment par courriel ou par tout autre moyen approuvé par le Conseil d'Administration, mandat à un autre administrateur pour le représenter à une réunion du Conseil d'Administration et y voter en son lieu et place sur les points prévus à l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les décisions sont prises à la majorité des voix présentes. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, courriel ou par tout autre moyen approuvé par le Conseil d'Administration.

Une résolution signée par tous les membres du Conseil d'Administration a la même valeur qu'une décision prise en réunion.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés par le président ou, à son défaut, par celui ayant présidé la réunion. Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.

Le Conseil d'Administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et de la politique d'investissement ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société sous réserve des restrictions d'investissement prévues par la loi et les règlements sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

Dans le cadre des restrictions précitées et dans le respect des dispositions de la Loi de 2010, la Société peut notamment investir en:

- (i) valeurs mobilières et instruments du marché monétaire;
- (ii) parts d'OPCVM et autres OPC;
- (iii) dépôts auprès d'un établissement de crédit remboursables sur demande ou pouvant être retirés et ayant une échéance inférieure ou égale à 12 mois; et
- (iv) instruments financiers dérivés.

La politique de placement de la Société ou d'un compartiment peut avoir pour objet de reproduire la composition d'un indice d'actions ou d'obligations précis reconnu par l'autorité de surveillance.

La Société est en outre autorisée à utiliser des techniques et instruments qui ont pour objet les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire, pourvu que ces techniques et instruments soient utilisés en vue d'une gestion efficace de portefeuille.

La Société pourra notamment acquérir les valeurs mentionnées ci-dessus sur tout Marché Réglementé d'un Etat d'Europe, membre ou non de l'Union européenne ("UE"), d'Amérique, d'Afrique, d'Asie, d'Australie ou d'Océanie.

La Société pourra également investir en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'un Marché Réglementé mentionné ci-dessus soit introduite et que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission.

La Société est autorisée à investir, en respectant le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100 % des avoirs attribuables à chaque compartiment en valeurs mobilières ou instruments de marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales, par un autre Etat membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique ("OCDE") ou par un organisme international à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE, étant entendu que, si la Société fait usage des possibilités prévues dans la présente disposition, elle doit détenir, pour le compte du compartiment concerné des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une émission ne puissent excéder 30 % du montant total des actifs nets attribuables à ce compartiment.

Art. 17. Engagement de la Société vis-à-vis des tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer les pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société, soit à un ou plusieurs administrateurs, soit à un ou plusieurs autres agents qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société, sous l'observation des dispositions de l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 19. Conseil en investissements et Dépôt des avoirs. Le Conseil d'Administration pourra conclure une convention avec un ou plusieurs conseillers ou gestionnaires, aux termes de laquelle ces derniers assureront les fonctions de conseil en investissements ou de gestion des avoirs de la Société. Ces conseillers ou gestionnaires pourront, dans le respect de la législation luxembourgeoise, déléguer tout ou partie de leur mission à un tiers.

D'autre part, le Conseil d'Administration conclura une convention avec un établissement financier luxembourgeois ou établi au Luxembourg s'il a son siège statutaire dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, aux termes de laquelle cette banque assurera les fonctions de dépositaire des avoirs de la Société. Tous les avoirs de la Société seront détenus par ou à l'ordre du dépositaire. Au cas où le dépositaire désirerait résilier la convention, le Conseil d'Administration fera le nécessaire pour désigner une autre banque pour agir en tant que dépositaire et le Conseil d'Administration nommera cette banque aux fonctions de dépositaire à la place de la banque dépositaire démissionnaire. Les administrateurs ne révoqueront pas le dépositaire avant qu'un autre dépositaire ait été nommé en accord avec les présentes dispositions pour agir à sa place.

Par ailleurs, la Société conclura une convention avec un ou plusieurs prestataires de services établis au Luxembourg ou ailleurs sous condition que la législation en vigueur l'y autorise, aux termes de laquelle ces derniers assureront l'administration centrale de la Société.

Art. 20. Intérêt personnel des administrateurs. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou en seront administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, d'associé, de directeur, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette

appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes questions relatives à un tel contrat ou opération.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en informera le Conseil d'Administration et mention de cette déclaration sera faite au procès-verbal de la séance. Il ne donnera pas d'avis ni ne votera sur une telle opération et cette opération, de même que tel intérêt personnel, seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'énoncé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ni aux intérêts qui pourront exister, de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer.

Art. 21. Indemnisation des administrateurs. La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs légaux des dépenses raisonnablement encourues par eux en relation avec tout action, procédure ou procès auxquels ils seront partie ou dans lesquels ils auront été impliqués en raison de la circonstance qu'ils sont ou ont été administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, ou en raison du fait qu'ils l'ont été à la demande de la Société dans une autre société, dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière, dans la mesure où ils ne sont pas en droit d'être indemnisés par cette autre entité, sauf relativement à des matières dans lesquelles ils seront finalement condamnés pour négligence grave ou mauvaise administration dans le cadre d'une pareille action ou procédure; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son Conseil d'Administration que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits individuels dans le chef de ces personnes.

Art. 22. Surveillance de la Société. Conformément à la Loi de 2010, tous les éléments de la situation patrimoniale de la Société seront soumis au contrôle d'un réviseur d'entreprises. Celui-ci sera nommé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et il restera en fonction jusqu'à l'élection de son successeur. Le réviseur d'entreprises peut être remplacé à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 23. Représentation. L'assemblée générale représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 24. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle peut l'être sur demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation le quinzième jour du mois d'avril à 15 heures, et pour la première fois en 2009, ou si celui-ci est férié, le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

L'assemblée générale est convoquée dans les délais prévus par la loi, par lettre recommandée adressée à chacun des actionnaires en nom. Si des actions au porteur sont en circulation, la convocation fera l'objet d'avis dans les formes et délais prévus par la loi.

En outre, les actionnaires de chaque compartiment peuvent être constitués en assemblée générale séparée, délibérant en décidant aux conditions de présence et de majorité de la manière déterminée par la loi alors en vigueur pour toutes les décisions qui ne concernent que leur compartiment.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour et aux affaires se rapportant à ces points.

Art. 25. Réunions sans convocation préalable. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Art. 26. Votes. Chaque action, quel que soit le compartiment dont elle relève et quel que soit sa valeur nette dans le compartiment au titre duquel elle est émise, donne droit à une voix. Les droits relatifs aux fractions d'actions sont exercés au prorata de la fraction détenue par l'actionnaire, excepté le droit de vote, qui ne peut être exercé que pour un nombre entier d'actions. Les actionnaires peuvent se faire représenter aux assemblées générales par des mandataires, même non actionnaires, en leur conférant un pouvoir par écrit ou par tout autre moyen approuvé par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Art. 27. Quorum et Conditions de majorité. L'assemblée générale délibère conformément aux prescriptions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ou la Loi de 2010, selon le cas.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votant.

Titre V. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 28. Année sociale et monnaie de compte. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année suivante, à l'exception de la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

La monnaie de compte est l'euro.

Art. 29. Répartition des bénéfices annuels. L'assemblée générale se prononcera chaque année sur proposition du Conseil d'Administration en matière de répartition des bénéfices annuels.

Pour les actions de distribution, le Conseil d'Administration proposera de distribuer l'ensemble des revenus d'intérêts nets recueillis durant l'exercice ainsi que des plus values nettes réalisées et non réalisées, déduction faite des rémunérations, commissions et frais qui s'y rapportent proportionnellement dans les limites de l'article 27 de la Loi de 2010.

Pour les actions de capitalisation, le Conseil d'Administration proposera la capitalisation du résultat leur afférent.

Tout avis de mise en paiement de dividende sera publié dans un journal luxembourgeois et dans tout autre journal que le Conseil d'Administration estimera opportun. Les actionnaires nominatifs seront payés par transfert bancaire selon leurs instructions. Les détenteurs d'actions au porteur seront payés contre présentation du coupon concerné auprès de(s) l'agent(s) payeur(s) désigné(s) à cet effet par le Conseil d'Administration.

Les dividendes qui ne seront pas réclamés dans les 5 années qui suivent la date de leur mise en paiement seront forclos pour les bénéficiaires et reviendront aux compartiments concernés de la Société.

Le Conseil d'Administration peut, lorsqu'il l'estime opportun, procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

Art. 30. Frais à charge de la Société. Chaque compartiment de la Société supportera l'intégralité de ses frais de fonctionnement et de gestion, et notamment:

- les rémunérations de la Société de Gestion, du Gestionnaire, des administrateurs, dont le montant éventuel sera décidé lors de l'assemblée générale des actionnaires, du réviseur d'entreprises, des conseillers en investissements;
- les rémunérations de la Banque Dépositaire, de l'Agent Administratif, de l'Agent Domiciliaire, de Registre et de Transfert, les commissions usuelles des intermédiaires chargés du service de distribution et les frais de conservation facturés par les centrales de valeurs mobilières, les banques et les institutions financières correspondantes;
- tous les impôts, droits et taxes éventuellement dus sur ses opérations, ses avoirs et revenus;
- les frais d'impression des actions, du prospectus, du document d'informations clés pour l'investisseur, des rapports annuels et semestriels ainsi que de tous autres rapports et documents nécessaires suivant les lois et règlements applicables;
- les frais de publication des prix et de toutes autres informations destinées aux actionnaires, ainsi que tous autres frais d'exploitation;
- les frais liés à l'enregistrement de la Société à l'étranger;
- les services de conseil, de publicité et de marketing.

En sus de ces frais, il convient d'ajouter les frais sur opérations.

Titre VI. - Dissolution - Liquidation de la société

Art. 31. Dissolution. Dans le cas où le capital social de la Société est inférieur aux deux tiers du capital minimum, les administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale délibérant sans condition de présence et décidant à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée générale.

Si le capital social de la Société est inférieur au quart du capital minimum, les administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale délibérant sans condition de présence; la dissolution pourra être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée générale.

La convocation doit se faire de sorte que l'assemblée générale soit tenue dans un délai de quarante jours à partir de la date de constatation que l'actif net est devenu inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum.

Par ailleurs, la Société pourra être dissoute, par décision d'une assemblée générale statuant suivant les dispositions légales en la matière.

Les décisions de l'assemblée générale ou du tribunal prononçant la dissolution et la liquidation de la Société sont publiées au Mémorial et conformément aux dispositions légales applicables.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par un ou plusieurs liquidateurs nommés conformément aux statuts de la Société et à la Loi de 2010.

Le produit net de la liquidation sera distribué aux détenteurs d'actions en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires lors de la clôture de la liquidation resteront en dépôt auprès de la Banque Dépositaire pendant six mois à compter de cette date de clôture et seront ensuite déposés à la Caisse des Consignations à Luxembourg. A défaut de réclamation avant l'expiration de la période de prescription (30 ans), les montants consignés ne pourront plus être retirés.

Art. 32. Liquidation de la Société. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le produit net de liquidation de chaque compartiment sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires de la classe d'actions correspondante, en proportion de la part leur revenant dans le total des avoirs nets du compartiment dont ces actions relèvent, conformément aux dispositions de l'article 12 des présents statuts.

Art. 33. Liquidation des compartiments et/ou de classes d'actions. Le Conseil d'Administration peut décider la liquidation pure et simple d'un compartiment ou classe d'actions dans les cas suivants:

- d) si les actifs nets du compartiment concerné sont inférieurs à un volume permettant une gestion efficace;
- e) si l'environnement économique et/ou politique concernant le compartiment venait à changer; ou
- f) si des mesures de rationalisation de la gamme des produits offerts aux investisseurs s'imposent.

Sauf décision contraire du Conseil d'Administration prise dans l'intérêt de la Société ou pour assurer l'égalité de traitement des actionnaires, la Société peut, jusqu'à la date effective de la liquidation, continuer à racheter ou convertir les actions du compartiment ou de la classe d'actions dont la liquidation est décidée en actions d'un autre compartiment ou classe d'actions, tout en tenant compte des frais de liquidation mais sans prélever de commission de rachat ou de conversion.

Le Conseil d'Administration déterminera les modalités relatives à cette liquidation.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'Administration peut également décider de soumettre la décision de clôturer un compartiment ou une classe d'actions à l'assemblée générale des actionnaires du compartiment ou de la classe d'actions concerné(e) qui délibérera sans quorum de présence à la majorité simple des votes exprimés à cette assemblée générale.

En cas de liquidation d'un compartiment, chaque actionnaire a droit au produit de liquidation afférent au compartiment proportionnellement au nombre d'actions qu'il détient dans ce compartiment.

Le produit net de la liquidation sera attribué aux actionnaires proportionnellement aux actions qu'ils détiennent dans le compartiment ou la classe d'actions liquidé(e). Les montants qui n'ont pas été réclamés par les actionnaires lors de la clôture de la liquidation seront consignés et tenus à leur disposition auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg jusqu'à expiration de la période légale de prescription.

Art. 34. Fusion de la Société et des compartiments. Le Conseil d'Administration décide de toute fusion entre un compartiment de la Société et un autre compartiment de la Société ou d'un autre OPCVM établi ou non au Luxembourg, à moins que le Conseil d'Administration ne décide de soumettre la décision de fusion et/ou l'approbation du projet commun de fusion à l'assemblée générale des actionnaires du/des compartiment(s) de la Société concerné(s). Dans ce dernier cas, aucun quorum de présence n'est requis pour cette assemblée générale et les décisions seront adoptées à la majorité simple des votes exprimés.

Nonobstant l'organe ayant approuvé la fusion, dans le cas où la fusion d'un ou plusieurs compartiments de la Société ou de la Société entraîne la dissolution de la Société, la date de prise d'effet de la fusion devra être décidée à l'assemblée générale des actionnaires délibérant sans quorum de présence et à la majorité simple des votes exprimés tels que prévu dans les statuts.

Les actionnaires des compartiments fusionnés sont notifiés de la fusion et reçoivent les informations prévues à l'article 73 (3) de la Loi de 2010. S'il n'y a que des actionnaires nominatifs, la notification se fera uniquement par lettre recommandée.

Dans tous les cas de fusion, les actionnaires concernés pourront exiger, sans frais autres que ceux retenus pour couvrir les coûts de désinvestissement, le rachat de leurs actions ou, lorsque c'est possible, leur conversion en actions d'un autre compartiment de la Société ou d'un autre OPCVM géré par la même société de gestion et poursuivant une politique de placement similaire. Ce droit deviendra effectif au moment où les actionnaires concernés auront été informés de la fusion proposée et expirera cinq jours ouvrables avant la date de calcul du ratio d'échange, ce délai ne pouvant être inférieur à trente jours calendaires. A l'expiration de cette période, la décision engage l'ensemble des actionnaires qui n'ont pas fait usage de cette possibilité.

Les fusions de Compartiments seront réalisées conformément aux dispositions de la Loi de 2010 et des statuts.

Cet article 34 s'applique mutatis mutandis aux fusions concernant les classes d'actions d'un compartiment avec un autre compartiment ou une classe d'action d'un autre compartiment de la Société ou avec un autre OPCVM ou compartiment d'un autre OPCVM.

En revanche les fusions entre classes d'actions d'un même compartiment de la Société ne sont pas soumises aux provisions qui précèdent. Dans le cas d'une fusion de deux ou plusieurs classes d'actions au sein d'un même compartiment de la Société, les Actionnaires concernés seront notifiés (par publication dans la presse en cas d'Actions au porteur ou par lettre recommandée en cas d'Actions nominatives) des caractéristiques divergentes entre les classes d'actions absorbantes et absorbées et pourront demander le rachat sans frais de leurs actions pendant une période de trente (30) jours à compter de la date de la notification.

Titre VII. - Modification des statuts - Loi applicable

Art. 35. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise. Toute modification des statuts affectant les

droits des actions relevant d'un compartiment donné par rapport aux droits des actions relevant d'autres compartiments, de même que toute modification des statuts affectant les droits des actions d'une classe d'actions par rapport aux droits des actions d'une autre classe d'actions, sera soumise aux conditions de quorum et de majorité telles que prévues par l'article 68 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 36. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives, ainsi qu'à la Loi de 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 avril 2013. Relation: LAC/2013/17765. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 avril 2013.

Référence de publication: 2013052753/697.

(130064513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2013.

Seadrill China Operations Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 176.906.

— STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth day of April.

Before US Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

SEADRILL OPCO SUB LLC, a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the Marshall Islands, having its registered office at Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, MH96960, Marshall Islands and registered with the Marshall Islands' Register under file number 962222 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given by the Sole Shareholder on April 19, 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is currently the sole shareholder of SEADRILL CHINA OPERATIONS LTD., a company incorporated under the laws of Bermuda, having its registered office at C/O Frontline, Par-la-ville Place, 14 Par-la-ville Road, Hamilton HM08, Bermuda and registered with the Bermuda Register under file number 44378 (the "Company"), to be transferred to the Grand-Duchy of Luxembourg in the form of a Luxembourg société à responsabilité limitée.

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Acknowledgement of the directors' resolutions of the Company dated October 29, 2012 approving the transfer of the Company's registered office, principal establishment and central administration from Bermuda to the Grand-Duchy of Luxembourg;

2) Approval of the transfer of the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg and change of nationality of the Company to Luxembourg nationality, without the Company being dissolved and with corporate continuance;

3) Adoption by the Company of the form of a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company) with the name "SEADRILL CHINA OPERATIONS LTD.";

4) Approval of the interim balance sheet of the Company dated March 31, 2013 as opening balance sheet of the Company and acknowledgement of the statement of value of the directors of the Company dated April 19, 2013;

5) Determination of the corporate purpose of the Company to give the following content:

"The corporate purpose of the Company is the leasing, buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

The Company may charter, hold, lease, operate and/or provide vessels and equipment used in contract drilling services in oil and gas drilling operations; the Company may also acquire, hold, manage, sell or dispose of any such related equipment, enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions relating to contract drilling services.

In addition, the Company may acquire and hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not, without, however, offering such bonds, debentures or debt securities to the public.

The Company may issue any type of shares, certificates or equity securities, redeemable or not, without, however, offering them to the public.

The Company may further mortgage, pledge or otherwise encumber all or some of its assets. It may also grant any type of guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or its parent(s), affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

6) Amendment and full restatement and renumbering of the articles of association of the Company;

7) (i) Acceptance of the resignation of Ms. Kate BLANKENSHIP, Mr. Tor Olav TROIM and Mr. Jon Olav OSTHUS as director of the Company and granting them full discharge and (ii) appointment of

Category A Manager

- Jon Olav OSTHUS, born on June 18, 1953, in Stavanger, Norway, with professional address at 111 Lokkeveien, Stavanger 1024, Norway;

- Georgina Elizabeth SOUSA, born on April 23, 1950, in Birmingham, with professional address at Par-la-Ville Place, 14 Par -la-Ville Rd., Hamilton HM08, Bermuda;

- Alexandra Kate BLANKENSHIP, born on February 3, 1965, in Talgarth, with professional address at Par-la-Ville Place, 14 Par -la-Ville Rd., Hamilton HM08, Bermuda;

Category B Manager

- Marc ROBERT, born on August 23, 1961, in Liège, with professional address at 19 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Luc GERONDAL, born on April 23, 1976, in Kinshasa, with professional address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Agnes CSORGO, born on July 27, 1978, in Hatvan, Hungary, with professional address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

8) Determination of the address of the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

9) Miscellaneous.

That, on basis of the agenda, the Sole Shareholder, having waived notice's period, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges (i) the directors' resolution of the Company dated October 29, 2012 deciding to transfer the Company's registered office, principal establishment and central administration from Bermuda to the Grand-Duchy of Luxembourg, as from the date hereof, and (ii) that all necessary steps in Bermuda to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg have been taken in Bermuda.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves, as of the date hereof, to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company to the Grand-Duchy of Luxembourg and to change the nationality of the Company into Luxembourg nationality without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company shall adopt the form of a Luxembourg société à responsabilité limitée (private limited liability company) with the name "SEADRILL CHINA OPERATIONS LTD."

Fourth resolution

It results from (i) a balance sheet of the Company that the net asset value of the Company is equal to at least the US Dollar equivalent of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400) and (ii) a statement of value of the directors of the Company dated April 19, 2013 certifying that as of the date hereof, no material change in the business of the Company and/or the Company's affairs has occurred which results in the information contained in the balance sheet being materially incorrect and/or not giving a true and fair view of the Company's financial situation as of the date hereof.

The Sole Shareholder approves the balance sheet of the Company dated March 31, 2013 as opening balance sheet of the Company upon its migration to the Grand-Duchy of Luxembourg.

Fifth resolution

The Sole shareholder resolves, by way of a special resolution, to modify the corporate purpose of the Company as follows:

"The corporate purpose of the Company is the leasing, buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

The Company may charter, hold, lease, operate and/or provide vessels and equipment used in contract drilling services in oil and gas drilling operations; the Company may also acquire, hold, manage, sell or dispose of any such related equipment, enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions relating to contract drilling services.

In addition, the Company may acquire and hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not, without, however, offering such bonds, debentures or debt securities to the public.

The Company may issue any type of shares, certificates or equity securities, redeemable or not, without, however, offering them to the public.

The Company may further mortgage, pledge or otherwise encumber all or some of its assets. It may also grant any type of guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or its parent(s), affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and fully restate and renumber the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law on the occasion of the transfer of the Company and its corporate and legal continuation in the Grand Duchy of Luxembourg. The restated and renumbered articles of association of the Company shall now read as follows:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the leasing, buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

The Company may charter, hold, lease, operate and/or provide vessels and equipment used in contract drilling services in oil and gas drilling operations; the Company may also acquire, hold, manage, sell or dispose of any such related equipment, enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions relating to contract drilling services.

In addition, the Company may acquire and hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow or lend monies in any form, in particular, but not limited to, through the entering into credit agreements or facility agreements and proceed to the issuance of bonds, debentures or any other type of debt securities, convertible or not, without, however, offering such bonds, debentures or debt securities to the public.

The Company may issue any type of shares, certificates or equity securities, redeemable or not, without, however, offering them to the public.

The Company may further mortgage, pledge or otherwise encumber all or some of its assets. It may also grant any type of guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries and/or its parent(s), affiliated companies or any other companies which form part of the same group of companies as the Company.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination «SEADRILL CHINA OPERATIONS LTD.».

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital of the Company amounts to thirty thousand US Dollars (USD 30,000) represented by thirty thousand (30,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up. In addition to the share capital, there may be set up a share premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said share premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one (1) or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder(s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at such time, in addition to designating the new managers as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extent not already categorised, as a category A manager or a category B manager.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its sole manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B or by the single signature of any ad hoc agent to whom such signatory power has been delegated, but only within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and managers of category B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting; such majority shall include the vote of at least one category A manager and the vote of at least one category B manager.

The managers shall designate among them a Chairman at the beginning of each meeting of the board of managers of the Company. The board of managers may also elect a secretary, who need not be a manager or a shareholder of the Company, and who will be responsible for keeping the minutes of the relevant meeting of the board of managers of the Company. The Chairman has the casting vote in the event of a tied vote.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing or by fax or e-mail another manager of the same category as proxy.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses. The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation, effective as of the date hereof, of Ms. Kate BLANKENSHIP, Mr. Tor Olav TROIM and Mr. Jon Olav OSTHUS as director of the Company with immediate effect and grants them full discharge for the exercise of their mandate.

The Sole Shareholder further resolves to appoint the following persons as manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period of time:

Category A Manager

- Jon Olav OSTHUS, born on June 18, 1953, in Stavanger, Norway, with professional address at 111 Lokkeveien, Stavanger 1024, Norway;
- Georgina Elizabeth SOUSA, born on April 23, 1950, in Birmingham, with professional address at Par-la-Ville Place, 14 Par -la-Ville Rd., Hamilton HM08, Bermuda;
- Alexandra Kate BLANKENSHIP, born on February 3, 1965, in Talgarth, with professional address at Par-la-Ville Place, 14 Par -la-Ville Rd., Hamilton HM08, Bermuda;

Category B Manager

- Marc ROBERT, born on August 23, 1961, in Liège, with professional address at 19 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Luc GERONDAL, born on April 23, 1976, in Kinshasa, with professional address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Agnes CSORGO, born on July 27, 1978, in Hatvan, Hungary, with professional address at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office, principal establishment and central administration of the Company at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and on the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

SEADRILL OPCO SUB LLC, une société dûment constituée et existant valablement conformément aux lois des Iles Marshall, ayant son siège social à Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, MH96960, Iles Marshall, et inscrite auprès du Registre des Iles Marshall sous le matricule 962222 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par l'Associé Unique le 19 avril 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique actuel de SEADRILL CHINA OPERATIONS LTD., une société constituée conformément aux lois des Bermudes, ayant son siège social au C/O Frontline, Par-la-ville Place, 14 Par-la-ville Road, Hamilton HM08, Bermudes et inscrite auprès du Registre des Bermudes sous le matricule 44378 (la «Société»), devant être transférée au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme sociale d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Agenda

1) Reconnaissance des résolutions des administrateurs de la Société du 29 octobre 2012 décidant du transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société des Bermudes au Grand-Duché de Luxembourg;

2) Approbation du transfert du siège social, de l'établissement principal et de l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et changement de nationalité de la Société en nationalité luxembourgeoise, sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale.

3) Adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination «SEADRILL CHINA OPERATIONS LTD.»;

4) Approbation du bilan intérimaire de la Société du 31 mars 2013 en tant que bilan d'ouverture de la Société et reconnaissance de la déclaration de valeur des administrateurs de la Société datée du 19 avril 2013;

5) Détermination de l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«L'objet social de la Société est la location, l'achat et la vente, l'affrètement et le frètement et la gestion des navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales se rapportant directement ou indirectement à ces activités.

La Société peut affréter, détenir, louer, exploiter et/ou fournir des navires et des équipements utilisés dans les services de forage de pétrole et de gaz; la Société peut également acquérir, détenir, gérer, vendre ou disposer de tout matériel connexe, conclure, assister ou participer à des opérations financières, commerciales ou autres liées à des services de forage.

En outre, la Société peut prendre et détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut en outre octroyer à tout tiers toute sûreté ou garantie pour ses propres dettes ou obligations ou pour les dettes ou obligations de sociétés appartenant au même groupe.

La Société pourra en outre hypothéquer, nantir ou grever tout ou partie de ses actifs. Elle peut également accorder tout type de garanties et de sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou société(s) parente(s), sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.»

6) Modification et reformulation et renumérotation intégrale des statuts de la Société;

7) (i) Acceptation de la démission de Mme Kate BLANKENSHIP, de Mr Tor Olav TROIM et de Mr Jon Olav OSTHUS de leur mandat d'administrateur de la Société et octroi de leur décharge intégrale et (ii) nomination de:

Gérants de Catégorie A

- Jon Olav OSTHUS, né le 18 juin 1953 à Stavanger, Norvège, ayant comme adresse professionnelle au 111 Lokkeveien, Stavanger 1024, Norvège;

- Georgina Elizabeth SOUSA, né le 23 avril 1950 à Birmingham, ayant comme adresse professionnelle au Par-la-Ville Place, 14 Par -la-Ville Rd., Hamilton HM08, Bermuda;

- Alexandra Kate BLANKENSHIP, né le 3 février 1965 à Talgarth, ayant comme adresse professionnelle au Par-la-Ville Place, 14 Par -la-Ville Rd., Hamilton HM08, Bermuda;

Gérants de Catégorie B

- Marc ROBERT, gérant, né le 23 août 1961, à Liège, ayant comme adresse professionnelle le 319 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Luc GERONDAL, gérant, né le 23 avril 1976, à Kinshasa, ayant comme adresse professionnelle le 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Agnes CSORGO, gérant, né le 27 juillet 1978, à Hatvan, Hongrie, ayant comme adresse professionnelle le 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

8) Etablissement du siège social, principal établissement et administration centrale de la Société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

9) Divers.

Que, sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique, ayant renoncé à la période de convocation, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique prend acte (i) de la résolution des administrateurs de la Société du 29 octobre 2012 décidant de transférer le siège social, principal établissement et administration centrale de la Société des Bermudes au Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date des présentes, et (ii) que toutes les formalités requises aux Bermudes afin de transférer le siège social, principal établissement et administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ont été accomplies aux Bermudes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide, à compter de la date des présentes, de transférer le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg et de changer la nationalité de la Société en nationalité luxembourgeoise, sans dissolution de la Société mais au contraire avec pleine continuation de sa personnalité morale et juridique.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme sociale d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise sous la dénomination «SEADRILL CHINA OPERATIONS LTD.».

Quatrième résolution

Il résulte (i) d'un bilan de la Société que la valeur de l'actif net de la Société s'élève au moins à l'équivalent en US dollars de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400) et (ii) d'un certificat de valeur des administrateurs de la Société daté du 19 avril 2013 certifiant que depuis la date du bilan et jusqu'à la date des présentes, aucun changement matériel dans les activités commerciales de la Société et/ou les affaires de la Société n'a eu lieu, qui se traduirait par le fait que les informations contenues dans le bilan soient matériellement inexactes et/ou ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Société à la date des présentes.

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan de la Société au 31 mars 2013, comme bilan d'ouverture de la Société suite à la migration au Grand-Duché de Luxembourg.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide, par le biais d'une résolution spéciale, de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«L'objet social de la Société est la location, l'achat et la vente, l'affrètement et le frètement et la gestion des navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales se rapportant directement ou indirectement à ces activités.

La Société peut affréter, détenir, louer, exploiter et/ou fournir des navires et des équipements utilisés dans les services de forage de pétrole et de gaz; la Société peut également acquérir, détenir, gérer, vendre ou disposer de tout matériel connexe, conclure, assister ou participer à des opérations financières, commerciales ou autres liées à des services de forage.

En outre, la Société peut prendre et détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut en outre octroyer à tout tiers toute sûreté ou garantie pour ses propres dettes ou obligations ou pour les dettes ou obligations de sociétés appartenant au même groupe.

La Société pourra en outre hypothéquer, nantir ou grever tout ou partie de ses actifs. Elle peut également accorder tout type de garanties et de sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou société(s) parente(s), sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de reformuler et renuméroter intégralement les statuts de la Société afin de les conformer à la loi luxembourgeoise à l'occasion du transfert de la Société et de la continuation de sa personnalité morale et juridique au Grand-Duché de Luxembourg. Les statuts reformulés et renumérotés de la Société auront la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est la location, l'achat et la vente, l'affrètement et le frètement et la gestion des navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales se rapportant directement ou indirectement à ces activités.

La Société peut affréter, détenir, louer, exploiter et/ou fournir des navires et des équipements utilisés dans les services de forage de pétrole et de gaz; la Société peut également acquérir, détenir, gérer, vendre ou disposer de tout matériel connexe, conclure, assister ou participer à des opérations financières, commerciales ou autres liées à des services de forage.

En outre, la Société peut prendre et détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations. La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter ou prêter sous quelque forme que ce soit, en particulier, mais sans limitation, par la conclusion de contrats de crédit et procéder à l'émission d'obligations, de titres d'emprunt ou de tout autre type de titre de créance, convertible ou non, sans toutefois offrir ces obligations, titres d'emprunt ou titres de créance au public.

La Société peut en outre octroyer à tout tiers toute sûreté ou garantie pour ses propres dettes ou obligations ou pour les dettes ou obligations de sociétés appartenant au même groupe.

La Société pourra en outre hypothéquer, nantir ou grever tout ou partie de ses actifs. Elle peut également accorder tout type de garanties et de sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales et/ou société(s) parente(s), sociétés affiliées ou toutes autres sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «SEADRILL CHINA OPERATIONS LTD.».

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand Duché du Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à trente mille US Dollars (USD 30.000) représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollars (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. En complément du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de ou des Associé(s).

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un (1) gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant, au cas où celui-ci n'aurait pas déjà été catégorisé comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou par la seule signature de tout mandataire ad hoc à qui un tel pouvoir de signature a été délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion; cette majorité doit inclure la voix d'au moins un gérant de catégorie A et celle d'au moins un gérant de catégorie B.

Les gérants désignent parmi eux un Président au début de chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant ou un associé de la Société, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux de ladite réunion du conseil de gérance de la Société. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit, fax ou e-mail un autre gérant de même catégorie comme son représentant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre d'associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collègue et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés

et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le boni net de la liquidation sera distribué à/aux associé(s), selon les mêmes règles de distribution que celles énoncées pour les distributions de dividendes, de manière à atteindre le montant global du résultat économique.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Septième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission, avec effet à la date des présentes, de Mme Kate BLANKENSHIP, de Mr Tor Olav TROIM et de Mr Jon Olav OSTHUS de leur mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat et de leur octroyer pleine décharge pour l'exercice de leur fonction.

L'Associé Unique décide en outre de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société avec effet immédiat, et ce, pour une période indéterminée:

Gérants de Catégorie A

- Jon Olav OSTHUS, né le 18 juin 1953 à Stavanger, Norvège, ayant comme adresse professionnelle au 111 Lokkeveien, Stavanger 1024, Norvège;

- Georgina Elizabeth SOUSA, né le 23 avril 1950 à Birmingham, ayant comme adresse professionnelle au Par-la-Ville Place, 14 Par -la-Ville Rd., Hamilton HM08, Bermuda;

- Alexandra Kate BLANKENSHIP, né le 3 février 1965 à Talgarth, ayant comme adresse professionnelle au Par-la-Ville Place, 14 Par -la-Ville Rd., Hamilton HM08, Bermuda;

Gérants de Catégorie B

- Marc ROBERT, gérant, né le 23 août 1961, à Liège, ayant comme adresse professionnelle le 319 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Luc GERONDAL, gérant, né le 23 avril 1976, à Kinshasa, ayant comme adresse professionnelle le 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Agnes CSORGO, gérant, né le 27 juillet 1978, à Hatvan, Hongrie, ayant comme adresse professionnelle le 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Huitième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège social, l'établissement principal et l'administration centrale de la Société au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ sept mille Euros (EUR 7.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2013. Relation: LAC/2013/19285. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056666/641.

(130069028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

Lapilazuli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 15, rue des Tilleuls.
R.C.S. Luxembourg B 175.809.

STATUTS

L'an deux mille treize, le onze février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

ONT COMPARU:

Monsieur Erwin LAPRAILLE, employé privé, né à Gosselies (Belgique) le 6 juin 1967, résidant Rue du Château Kieffelt 16, B-1200 Woluwe-Saint-Lambert (Belgique), et

Madame Ingrid LIESENBORGHS, indépendante, née à Uccle (Belgique) le 15 novembre 1975, résidant Rue du Château Kieffelt 16, B-1200 Woluwe-Saint-Lambert (Belgique),

ici dûment représentés par Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, soit directement, soit comme intermédiaire, tant pour son compte propre que pour le compte de tiers, sauf disposition contraire, ce qui est prévu ci-après:

Notamment, la fourniture de conseils et d'assistance aux entreprises plus particulièrement actives dans le secteur des médias, sous la forme de prestations de management ou d'accompagnement stratégiques.

Toute contribution à l'établissement et au développement d'entreprises et en particulier de dispenser des avis techniques, commerciaux ou administratifs dans le sens le plus large du terme, à l'exception des conseils de placement d'argent et autres, fournir des conseils, son assistance et exécuter des services directement ou indirectement sur le plan du management, du marketing, de la communication et des médias, du coaching, de media-planning, de la stratégie et de la technologie, de l'administration et des finances, de la vente, de la production, des techniques d'organisation et de distributions commerciales, et plus généralement de la gestion en général et de l'exercice de toutes activités de services et de management au sens le plus large de ces termes à toutes personnes physiques ou morales quelconques; exécuter tous mandats sous forme d'études, d'organisation, d'expertises, d'actes et de conseils techniques ou autres dans tout domaine rentrant dans son objet social.

Elle peut exercer toutes activités de gestion de chaînes de télévision, de radios, de sites internet, de médias de communication au sens le plus large et de régies publicitaires.

Elle peut exercer toutes activités et toutes prestations de coaching individuel et en entreprises et de conseils en image personnelle. Dans ce cadre, elle pourra prendre toutes initiatives, effectuer toutes analyses et acquérir tous biens, produits, matériels nécessaires à ces activités de coaching.

Elle peut exercer le commerce sous toutes ses formes et notamment l'importation, l'exportation, l'achat et la vente en gros ou au détail, la représentation et le courtage, ainsi que la fabrication, la transformation et le transport de toutes marchandises et de tous produits.

Elle peut effectuer toutes activités liées à l'écriture de livres ou d'articles, à l'activité de scénariste et à l'activité d'édition sous toutes ses formes ainsi que la vente, l'achat, la promotion, la représentation, l'importation, l'exportation, la diffusion et le négoce de journaux, de revues, de périodiques, cd-roms et autres articles informatiques et de toutes autres publications, de tout autres articles et fournitures imprimés, informatiques ou analogues, avec tous les développements principaux et accessoires que cette entreprise peut comporter, notamment la diffusion et l'édition de tous moyens multimédias généralement quelconques, dont internet.

Elle peut constituer, développer et gérer un patrimoine mobilier et faire toutes opérations mobilières quelconques y compris celles se rapportant à tous droits mobiliers comme l'acquisition par voie d'inscription ou de cession et la gestion d'actions, de parts sociales, d'obligations convertibles ou non, de prêts de consommation, de prêts ordinaires, de bons de caisse ou autres valeurs mobilières, de quelque forme que ce soit, tant de personnes morales que d'entreprises, belges ou étrangères, existantes ou encore à constituer.

La société pourra exercer tout mandat généralement quelconque ainsi que toute fonction autorisée dans toute personne morale luxembourgeoise ou étrangère en ce compris la fonction d'administrateur, de délégué à la gestion journalière, de gérant et de liquidateur. Ce mandat pourra être rémunéré ou gratuit.

La société peut, par voie d'apport en espèces ou en nature, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, prendre des participations dans d'autres sociétés ou entreprises existantes ou à créer, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet social serait semblable ou analogue au sien ou de nature à favoriser son objet social.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement, à l'exception des opérations sur valeurs mobilières et immobilières réservées par la loi aux banques et aux sociétés de bourse.

La Société a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "LAPILAZULI S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Rombach.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, intégralement libérées en espèces.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

En cas de gérant unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Erwin LAPRAILLE et Madame Ingrid LIESEN-BORGHS, pré-nommés, pour deux cent cinquante (250) parts sociales chacun, et intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Evaluation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille cinquante euros.

Décisions des associés

Immédiatement après la constitution de la société, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1.- A été appelé à la fonction de Gérant unique de la société:

Monsieur Erwin LAPRAILLE, employé privé, né à Gosselies (Belgique) le 6 juin 1967, résidant Rue du Château Kieffelt 16, B-1200 Woluwe-Saint-Lambert (Belgique),

et est investi des pouvoirs les plus étendus pour engager la société.

2.- Le siège de la société est établi à L-8832 Rombach, 15 rue des Tilleuls.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 février 2013. Relation GRE/2013/757. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 mars 2013.

Référence de publication: 2013034720/174.

(130042637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2013.

Altra-Drink SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 1, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 135.619.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2013 qui s'est tenu au siège de la société que Madame Zitouni Zoulikha, né le 19/03/1971 à Mostaganem / Algérie, demeurant à 34, rue Faider boîte 2, B-1050 Bruxelles a été démise de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat, et que Madame Saïdani Ouiza née le 29 novembre 1972 à TIZI OUZOU en Algérie et demeurant 123 rue de la Libération à L-4798 Linger a été nommée administrateur en remplacement de Madame Zitouni Zoulikha et ce avec effet au 27 mars 2013.

Howald, le 27 mars 2013.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2013040385/16.

(130050057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Cirrus Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 146.692.

—
Changement suivant le contrat de cession de parts du 22 mars 2013:

- Ancienne situation associée:

M. Klaas MEERTENS	12.500 parts sociales de classe A
	10.000 parts sociales de classe B
	10.000 parts sociales de classe C
	10.000 parts sociales de classe D
	10.000 parts sociales de classe E
	10.000 parts sociales de classe F
	10.000 parts sociales de classe G
	10.000 parts sociales de classe H
	10.000 parts sociales de classe I
	7.500 parts sociales de classe J
Total	100.000 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Ogier Trustee (Jersey) Limited,	12.500 parts sociales de classe A
	10.000 parts sociales de classe B
agissant pour le compte de Stratus Family Trust, avec siège social à JE4 9WG	10.000 parts sociales de classe C
	10.000 parts sociales de classe D
St Helier, (Jersey, Les Iles Anglo-Normandes), Ogier House, The Esplanade,	10.000 parts sociales de classe E
	10.000 parts sociales de classe F
enregistrée auprès de «Jersey Financial Services Commission» sous le numéro	10.000 parts sociales de classe G
	10.000 parts sociales de classe H
33302.	10.000 parts sociales de classe I
	7.500 parts sociales de classe J
TOTAL	100.000

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Cirrus Capital Partners S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013040427/38.

(130049950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Beaufort (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.311.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} mars 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013;

- nomination, en remplacement du gérant démissionnaire, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013 et pour une durée illimitée, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- confirmation que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé des gérants suivants:

* Madame Florence Rao;

* Madame Xenia Kotoula;

* Monsieur Patrick van Denzen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Gérant

Référence de publication: 2013040402/22.

(130050200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Axa World Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.116.

Les membres du Conseil d'Administration d'AXA WORLD FUNDS ont pris note de la démission de Monsieur Xavier Thomin de son poste d'Administrateur avec effet au 15 février 2013 et de la cooptation, sous réserve de l'approbation de la CSSF, de Monsieur Christian Gissler, demeurant professionnellement 100, Esplanade du Général de Gaulle F-92932 Paris La Défense (France), comme nouvel Administrateur en date du 15 février 2013 jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013040401/16.

(130049877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Asset Backed-D S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 137.744.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 février 2013

En date du 20 février 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur James Pope, de Madame Frances Hutchinson, de Monsieur Jürgen Meisch, de Monsieur Yves Wagner, de Monsieur Roland Frey et de Monsieur Patrick Zurstrassen, en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Asset Backed-D S.A.

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013040379/16.

(130050094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

MIRIM S.A.- société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 97.853.

—
Les comptes annuels au 31.03.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.03.2013.

Pour: MIRIM S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013040149/16.

(130049245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Pioneer Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 57.255.

—
La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°35 du 28 janvier 1997.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Mars 2013.

Pioneer Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2013040205/16.

(130048954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Compton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.310.

—
Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} mars 2013:

- acceptation de la démission de Monsieur Jorge Pérez Lozano en tant que gérant de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013;

- nomination, en remplacement du gérant démissionnaire, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013 et pour une durée illimitée, de Monsieur Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen (Pays Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

- confirmation que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé des gérants suivants:

* Madame Florence Rao;

* Madame Xenia Kotoula;

* Monsieur Patrick van Denzen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Gérant

Référence de publication: 2013040431/22.

(130050199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

MIRIM S.A.- société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 97.853.

Les comptes annuels au 31.03.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.03.2013.

Pour: MIRIM S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013040148/16.

(130049064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

REPI second S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 140.970.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2013040243/13.

(130049400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.277.

Erratum à la modification faite au Registre de Commerce et des Sociétés, enregistrée et déposée le 30 janvier 2013, référence L 130018583.

Il y a lieu de lire que la date de naissance de Madame Jennifer Ferrand est le 23 février 1981 au lieu de 23 février 1983.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société le 22 janvier 2013

Le Conseil d'administration de la Société a co-opté en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012:

- M. Ian Kent, employé privé, né le 3 décembre 1976 à Birmingham (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

- Mme. Jennifer Ferrand, employé privé, né le 23 février 1981 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

(en remplacement de M. Mirko Dietz et M. Jean-Louis Camuzat, démissionnaires au 22 janvier 2013).

Le Conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

M. Simon Barnes, M. Alain Nicolai, Mme. Cécile Levi, M. Olivier Berment, M. Ian Kent et Mme. Jennifer Ferrand.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013039687/25.

(130048585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

Conderton Group Holdings S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Lëtzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 154.191.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013039819/12.

(130048970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2013.

Yenyc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 94.299.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 7 mars 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société YENYCO S.à r.l. avec siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge, et désigné comme liquidateur Maître Paul Péporté, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 mars 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Paul Péporté

Le liquidateur

Référence de publication: 2013039700/19.

(130048606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.

EWA Révision SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 38.937.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 29 mars 2013 à 11.30 heures

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des Administrateurs et du Commissaire, à savoir:

Au poste d'administrateurs:

Monsieur Yves WALLERS, expert-comptable, né le 31/07/1962 à Ettelbruck, demeurant au 23 rue Jean Melsen L – 9142 Burden

Monsieur Daniel REDING, expert-comptable, né le 16/03/1968 à Ettelbruck, demeurant au 27, rue de la Sûre L – 9161 Ingeldorf

Monsieur Marco FIEGER, expert-comptable, né le 27/06/1969 à Ettelbruck, demeurant au 11, ob Kraizfelder L – 9142 Burden

Au poste de commissaire aux comptes:

Monsieur Charles ENSCH, retraité, né le 08/07/1952 à Diekirch, demeurant au 10 Op der Schleed L – 9273 Diekirch
Leurs mandats se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019.

Ettelbruck, le 29 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013040507/23.

(130049895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

EWA Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.588.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 29 mars 2013 à 12.00 heures

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des Administrateurs et du Commissaire, à savoir:

Au poste d'administrateurs et administrateurs-délégués:

Monsieur Yves WALLERS, expert-comptable, né le 31/07/1962 à Ettelbruck, demeurant au 23 rue Jean Melsen L – 9142 Burden

Monsieur Daniel REDING, expert-comptable, né le 16/03/1968 à Ettelbruck, demeurant au 27, rue de la Sûre L – 9161 Ingeldorf

Monsieur Marco FIEGER, expert-comptable, né le 27/06/1969 à Ettelbruck, demeurant au 11, ob Kraizfelder L – 9142 Burden

Au poste de commissaire aux comptes:

Monsieur Charles ENSCH, retraité, né le 08/07/1952 à Diekirch, demeurant au 10 Op der Schleed L – 9273 Diekirch
Leurs mandats se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019.

Ettelbruck, le 29 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013040505/22.

(130049897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

EWA fiduciaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.553.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 29 mars 2013 à 10.00 heures

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des Administrateurs et du Commissaire, à savoir:

Au poste d'administrateurs:

Monsieur Yves WALLERS, expert-comptable, né le 31/07/1962 à Ettelbruck, demeurant au 23 rue Jean Melsen L – 9142 Burden

Monsieur Daniel REDING, expert-comptable, né le 16/03/1968 à Ettelbruck, demeurant au 27, rue de la Sûre L – 9161 Ingeldorf

Monsieur Marco FIEGER, expert-comptable, né le 27/06/1969 à Ettelbruck, demeurant au 11, ob Kraizfelder L – 9142 Burden

Au poste de commissaire aux comptes:

Monsieur Charles ENSCH, retraité, né le 08/07/1952 à Diekirch, demeurant au 10 Op der Schleed L – 9273 Diekirch
Leurs mandats se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019.

Ettelbruck, le 29 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013040503/22.

(130049900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Compagnie Financière et Boursière Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 20.803.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040461/10.

(130049855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Euro Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 152.824.

Par résolutions consignées le 20 mars 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 49, Bld. Prince Henri L-1724 Luxembourg, pour le fixer au 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2013.

Traduction en anglais pour les besoins de la publication

By resolution recorded on 20th of March 2013, the board of directors of the Company resolved to transfer the registered office of the Company from 49, Bld. Prince Henri, L 1724 Luxembourg, to 1, rue Phillippe II, L-2340 Luxembourg, with effect as of 1st March 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour Euro Real Estate Holding s.à.r.l

Gerd Schneider

Gerant

Référence de publication: 2013040489/20.

(130049699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Euro Real Estate Germany I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 152.832.

Par résolutions consignées le 20 mars 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 49, Bld. Prince Henri L-1724 Luxembourg, pour le fixer au 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2013.

Traduction en anglais pour les besoins de la publication

By resolution recorded on 20th of March 2013, the board of directors of the Company resolved to transfer the registered office of the Company from 49, Bld. Prince Henri, L 1724 Luxembourg, to 1, rue Phillippe II, L-2340 Luxembourg, with effect as of 1st March 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour Euro Real Estate Germany I S.à.r.l

Gerd Schneider

Gerant

Référence de publication: 2013040487/20.

(130049696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Capinet S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 72.763.

Le siège de la société CAPINET S.A., domiciliée au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 72763 a été dénoncé par son agent domiciliataire CAREY S.A. ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122743 avec effet au 26 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.

Barry BLACK / Catherine PEUTEMAN

Le Mandataire

Référence de publication: 2013040448/14.

(130049731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Euro Real Estate Germany II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 173.124.

Par résolutions consignées le 20 mars 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 49, Bld. Prince Henri L-1724 Luxembourg, pour le fixer au 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2013.

Traduction en anglais pour les besoins de la publication

By resolution recorded on 20th of March 2013, the board of directors of the Company resolved to transfer the registered office of the Company from 49, Bld. Prince Henri, L 1724 Luxembourg, to 1, rue Phillippe II, L-2340 Luxembourg, with effect as of 1st March 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour Euro Real Estate Germany II S.à.r.l

Gerd Schneider

Gerant

Référence de publication: 2013040488/20.

(130049695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Euro Real Estate France I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 167.659.

Par résolutions consignées le 20 mars 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 49, Bld. Prince Henri L-1724 Luxembourg, pour le fixer au 1, rue Philippe il, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2013.

Traduction en anglais pour les besoins de la publication

By resolution recorded on 20th of March 2013, the board of directors of the Company resolved to transfer the registered office of the Company from 49, Bld. Prince Henri, L 1724 Luxembourg, to 1, rue Phillippe II, L-2340 Luxembourg, with effect as of 1st March 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour Euro Real Estate France I S.à.r.l

Gerd Schneider

Gerant

Référence de publication: 2013040486/20.

(130049693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

CARLOTTA European Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 123.833.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de CARLOTTA EUROPEAN INVESTMENTS S.A. tenue le 8 juin 2012

Il a été décidé ce qui suit:

- L'Assemblée décide de renouveler les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes en fonction pour une nouvelle période de six ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2018.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013040450/14.

(130049746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Euro Real Estate Britain II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 158.907.

Par résolutions consignées le 20 mars 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 49, Bld. Prince Henri L-1724 Luxembourg, pour le fixer au 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2013.

Traduction en anglais pour les besoins de la publication

By resolution recorded on 20th of March 2013, the board of directors of the Company resolved to transfer the registered office of the Company from 49, Bld. Prince Henri, L 1724 Luxembourg, to 1, rue Phillippe II, L-2340 Luxembourg, with effect as of 1st March 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.

Pour Euro Real Estate Britain II S.à.r.l

Gerd Schneider

Gerant

Référence de publication: 2013040485/20.

(130049697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Euro Real Estate Britain I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 152.830.

Par résolutions consignées le 20 mars 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 49, Bld. Prince Henri L-1724 Luxembourg, pour le fixer au 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2013.

Traduction en anglais pour les besoins de la publication

By resolution recorded on 20th of March 2013, the board of directors of the Company resolved to transfer the registered office of the Company from 49, Bld. Prince Henri, L 1724 Luxembourg, to 1, rue Phillippe II, L-2340 Luxembourg, with effect as of 1st March 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.
Pour Euro Real Estate Britain I S.à.r.l
Gerd Schneider
Gerant

Référence de publication: 2013040484/20.
(130049698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Barfield International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 32.386.

Le siège de la société BARFIELD INTERNATIONAL S.A., domiciliée au 19, rue Eugène Huppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 32386 a été dénoncé par son agent domiciliataire CAREY S.A. ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122743 avec effet au 26 mars 2013,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2013.
Barry BLACK / Catherine PEUTEMAN
Le Mandataire

Référence de publication: 2013040404/14.
(130049732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Euro Real Estate Swiss I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 100.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 152.833.

Par résolutions consignées le 20 mars 2013, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 49, Bld. Prince Henri L-1724 Luxembourg, pour le fixer au 1, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2013.

Traduction en anglais pour les besoins de la publication

By resolution recorded on 20th of March 2013, the board of directors of the Company resolved to transfer the registered office of the Company from 49, Bld. Prince Henri, L 1724 Luxembourg, to 1, rue Phillippe II, L-2340 Luxembourg, with effect as of 1st March 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2013.
Pour Euro Real Estate Swiss I S.à.r.l
Gerd Schneider
Gerant

Référence de publication: 2013040490/20.
(130049694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Elie Saab Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 169.124.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 22 mars 2013 qu'il a été décidé de:

- transférer le siège social du 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;
- accepter la démission de Castle Services S.à r.l. en tant que gérant B, avec effet immédiat;
- nommer comme gérants B, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, Madame Séverine Lambert, née le 20 septembre 1980 à Virton (Belgique), et Monsieur Alessandro Maiocchi, né le 1^{er} octobre 1974 à Venise (Italie), ayant tous deux leur adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013040481/20.

(130050062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Daniel Frères Immobilière S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 134, boulevard du Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 50.149.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013040471/14.

(130050023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Fundamental European Value S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.975.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 février 2013

En date du 20 février 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur James Pope, de Madame Frances Hutchinson, de Monsieur Jürgen Meisch, de Monsieur Yves Wagner, de Monsieur Roland Frey et de Monsieur Patrick Zurstrassen, en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Fundamental European Value SA

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013040511/16.

(130050092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

François Ier Investment & Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 72.063.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenues en date du 15 mars 2013 que:

- Les mandats des administrateurs suivant ont été renouvelés:

* Me Charles Duro avocat demeurant professionnellement 03 rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg;

* Mme Clotilde Abdul Rahman rentière demeurant à 276 Brompton Road, Londres (GB)

* Dr Bahjat Chabenne, médecin, demeurant à Gary Lane 25252 Fishers (Indiana, USA)

- Le mandat du commissaire aux comptes suivant a été renouvelé: la Fiduciaire Grand-ducale SA ayant son siège social 60 avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tenant en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013040510/18.

(130049812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Intelsat Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 162.240.

EXTRAIT

En date du 17 mars 2013 le mandat de gérant de Phillip Spector a pris fin.

Michelle Bryan, Corporate Executive, née le 13 octobre 1956 dans l'état de New York (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant professionnellement au 3400 International Drive, NW, Washington DC 20008 (Etats-Unis d'Amérique) a été nommée en tant que gérant de la Société avec effet au 18 mars 2013 pour une période se terminant le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- David McGlade,
- Michael McDonnell, et
- Michelle Bryan.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013040563/20.

(130050088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Intelsat (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.942.

EXTRAIT

Le mandat d'administrateur et de délégué à la gestion journalière en qualité de Vice-Président et Secrétaire Adjoint de Phillip Spector a pris fin le 17 mars 2013.

Michelle Bryan, Corporate Executive, née le 13 octobre 1956 dans l'état de New York (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant professionnellement au 3400 International Drive, NW, Washington DC 20008 (Etats-Unis d'Amérique) a été nommée en tant qu'administrateur et délégué à la gestion journalière en qualité de Vice-Président et Secrétaire avec effet au 18 mars 2013 pour une période se terminant le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Jean-Flavien Bachabi, Président,
- Michael McDonnell,
- Michelle Bryan,
- Simon Van de Weg.

Le mandat de délégué à la gestion journalière en qualité de Secrétaire de Simon Van De Weg a été remplacé avec effet au 18 mars 2013 par un mandat de délégué à la gestion journalière en qualité de Secrétaire Adjoint pour une période se terminant le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière.

Les délégués à la gestion journalière de la Société sont désormais les suivants:

- Jean Flavien Bachabi, Président Directeur Général,
- Michelle Bryan, Vice-Président et Secrétaire,
- Simon Van De Weg, Secrétaire Adjoint.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013040575/32.

(130050086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Gran Ventana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 87.982.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 mars 2013 que les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Torben Madsen, en tant qu'administrateur est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Monsieur Gilles Wecker, en tant qu'administrateur est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Modem Treuhand S.A., en tant que commissaire aux comptes, est acceptée avec effet immédiat;
- Charlotte Lahaije-Hultman, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018;
- Elin Sjöling, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018;
- Viscomte S.à r.l., avec siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommé nouveau commissaire aux comptes avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018;
- Le siège social de la Société est transféré au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Référence de publication: 2013040543/22.

(130049920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Intelsat Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 156.669.

—
EXTRAIT

Le mandat d'administrateur et de délégué à la gestion journalière en qualité de Vice-Président et Secrétaire Adjoint de Phillip Spector a pris fin le 17 mars 2013.

Michelle Bryan, Corporate Executive, née le 13 octobre 1956 dans l'état de New York (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant professionnellement au 3400 International Drive, NW, Washington DC 20008 (Etats-Unis d'Amérique) a été nommée en tant qu'administrateur et délégué à la gestion journalière en qualité de Vice-Président et Secrétaire avec effet au 18 mars 2013 pour une période se terminant le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Jean-Flavien Bachabi, Président,
- Michael McDonnell,
- Michelle Bryan, Simon Van de Weg.

Le mandat de délégué à la gestion journalière en qualité de Secrétaire de Simon Van De Weg a été remplacé avec effet au 18 mars 2013 par un mandat de délégué à la gestion journalière en qualité de Secrétaire Adjoint pour une période se terminant le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière.

Les délégués à la gestion journalière de la Société sont désormais les suivants:

- Jean Flavien Bachabi, Président Directeur Général,
- Michelle Bryan, Vice-Président et Secrétaire,
- Simon Van De Weg, Secrétaire Adjoint.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013040578/31.

(130050085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Firelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.589.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 29 mars 2013 à 11.30 heures

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des Administrateurs et du Commissaire, à savoir:

Au poste d'administrateurs:

Monsieur Yves WALLERS, expert-comptable, né le 31/07/1962 à Ettelbruck, demeurant au 23 rue Jean Melsen L – 9142 Burden

Monsieur Daniel REDING, expert-comptable, né le 16/03/1968 à Ettelbruck, demeurant au 27, rue de la Sûre L – 9161 Ingeldorf

Monsieur Marco FIEGER, expert-comptable, né le 27/06/1969 à Ettelbruck, demeurant au 11, ob Kraïzfelder L – 9142 Burden

Au poste de commissaire aux comptes:

Monsieur Charles ENSCH, retraité, né le 08/07/1952 à Diekirch, demeurant au 10 Op der Schleed L – 9273 Diekirch
Leurs mandats se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019.

Ettelbruck, le 29 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013040520/23.

(130049893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Intelsat Jackson Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.959.

—
EXTRAIT

Le mandat d'administrateur et de délégué à la gestion journalière en qualité de Vice-Président et Secrétaire Adjoint de Phillip Spector a pris fin le 17 mars 2013.

Michelle Bryan, Corporate Executive, née le 13 octobre 1956 dans l'état de New York (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant professionnellement au 3400 International Drive, NW, Washington DC 20008 (Etats-Unis d'Amérique) a été nommée en tant qu'administrateur et délégué à la gestion journalière en qualité de Vice-Président et Secrétaire avec effet au 18 mars 2013 pour une période se terminant le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Jean-Flavien Bachabi, Président,
- Michael McDonnell,
- Michelle Bryan,
- Simon Van de Weg.

Le mandat de délégué à la gestion journalière en qualité de Secrétaire de Simon Van De Weg a été remplacé avec effet au 18 mars 2013 par un mandat de délégué à la gestion journalière en qualité de Secrétaire Adjoint pour une période se terminant le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 avec pouvoir de signature individuelle pour les matières relatives à la gestion journalière.

Les délégués à la gestion journalière de la Société sont désormais les suivants:

- Jean Flavien Bachabi, Président Directeur Général,
- Michelle Bryan, Vice-Président et Secrétaire,
- Simon Van De Weg, Secrétaire Adjoint.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013040577/32.

(130050087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Duault & Jacquemin, Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4936 Bascharage, 13B, rue de la Reconnaissance Nationale.

R.C.S. Luxembourg B 82.775.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 12.400 EUR, représenté par 100 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se repartit comme suit:

Monsieur Joël DUAULT	
cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Le mandat de gérant de Monsieur Henri JACQUEMIN est révoqué.

Monsieur Joël DUAULT, gérant, déclare par la présente, que son adresse est la suivante:

8, rue de la Croix de Villiers - F-54920 MORFONTAINE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2013.

DUAULT & JACQUEMIN SARL

Fiduciaire des P.M.E.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2013040477/22.

(130050054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Jef Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 50.124.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 19 mars 2013

Résolution:

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de la société COSAFIN S.A. en sa qualité d'Administrateur.

En vertu des articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste d'administrateur:

La société JALYNE S.A.

Société Anonyme

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Représentée par M. Jacques BONNIER

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme

J. WINANDY / K. LOZIE

Président / Administrateur

Référence de publication: 2013040585/25.

(130050031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Javari S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 125.503.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040584/10.

(130050018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Delvino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 110.880.

—
Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 14 mars 2013

Première résolution:

Le Conseil d'Administration accepte la démission de M. Christophe Brechignac, Administrateur A.

Deuxième résolution:

Suite à la première résolution, et en vertu des articles 51, alinéa 5, et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration décide de nommer Mme. Delphine Guillou, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 comme Administrateur A.

Le nouvel Administrateur terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2013040469/19.

(130049646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Holding EDH S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 36.256.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement à Bertrange le 21 mars 2013 à 15 heures

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Nicolas BARRE a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Monsieur Richard DOBOIN, domicilié 1616 Sanlucar, 11500 MONTEVIDEO (Uruguay) a été nommé comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Extrait sincère et conforme des décisions circulaires adoptées en date du 21 mars 2013

Il résulte dudit procès-verbal que conformément à l'Article 11, la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Richard DOBOIN, domicilié 1616 Sanlucar, 11500 MONTEVIDEO (Uruguay) en remplacement de Monsieur Nicolas BARRE.

En qualité d'administrateur délégué, Monsieur Richard DOBOIN, aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Il résulte également dudit procès-verbal, que Monsieur Richard DOBOIN, domicilié 1616 Sanlucar, 11500 MONTEVIDEO (Uruguay) a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément à l'Article 7 des Statuts de la Société en remplacement de Monsieur Nicolas BARRE.

En qualité d'administrateur-délégué et de président, Monsieur Richard DOBOIN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

Bertrange, le 21 mars 2013.

Pour HOLDING EDH SA

Référence de publication: 2013040553/26.

(130049725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Ginge - Kerr - Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Ellange, 46, Z.A.E. Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 47.437.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013040539/10.

(130050176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Diversified Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 50.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.054.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil de Gérance du 21 Mars 2013

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Kevin DE WILDE de son mandat de Gérant avec effet au 22 Mars 2013.
- Madame Anne-Marie GREGIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant que Gérant en remplacement de Monsieur Kevin DE WILDE, démissionnaire, avec effet au 22 Mars 2013, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Luxembourg, le 21 Mars 2013.

DIVERSIFIED HOLDING COMPANY S.à r.l.

S. BOULHAIS / K. DE WILDE / M. LENOIR

Gérant / Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013040475/18.

(130049709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

EIGER Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.411.

Conformément à la cession des parts sociales du 27 juin 2012, la société Wisley SA, avec adresse au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a vendu 500 parts sociales détenues dans la Société, à LUXROYAL MANAGEMENT S.A., avec adresse au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le nouvel associé de la Société est LUXROYAL MANAGEMENT S.A., et la cession des parts sociales, ont été reportés sur le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 27 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

EIGER Ventures S.à r.l.

Représenté par M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2013040497/18.

(130050100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Lysandre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 34.808.

Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires de la société en date du 15 Juin 2010:

Les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de 2016, à savoir:

- John Kleynhans en tant que administrateur de classe B ayant pour adresse professionnelle le 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg;

- Jean-Paul Emma en tant que administrateur de classe A ayant pour adresse 44, chemin du Champ Carré, 1256 Troinex, Genève, Suisse.

- Francisco Rubio Barbera en tant que administrateur de classe A ayant pour adresse 50, rue des Bains, 1205 Genève, Suisse.

Le mandat du commissaire aux comptes a été renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de 2016, à savoir:

Fiduciaire National S.à r.l. ayant pour siège social le 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg

Luxembourg, le 26 mars 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013040631/21.

(130050004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Kedi 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 165.590.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 18 mars 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer Alex Mostovoi, né le 7 août 1965 à Vladivostok en Russie, avec adresse professionnelle au 555 California Street, 50th Floor, San Francisco, CA 94104, U.S.A. en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 18 mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Stefan Lambert

Référence de publication: 2013040594/15.

(130050011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

Madras Investments Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.360.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de la résolution adoptée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 27 mars 2013

- L'Assemblée décide de clôturer la liquidation de la société à la date du 27 mars 2013;

- L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés au siège de la société pendant une période de cinq années, à partir de la date de publication de la clôture de liquidation de la société dans le Mémorial C, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

MADRAS INVESTMENTS HOLDING S.A. S.P.F.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013040648/18.

(130049876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

McEwan Solar Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.200,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 176.125.

—
EXTRAIT

En date du 15 mars 2013, l'associé unique de la Société, Balfour Beatty Infrastructure Partners GP Limited, agissant en sa qualité de General Partner of Balfour Beatty Infrastructure Partners, L.P., une société organisée selon les lois de Guernsey, ayant son siège social à Dorey Court, premier étage, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ et immatriculée auprès du registre de Guernsey sous le numéro 55206, a pris les résolutions suivantes:

L'associé unique décide de nommer, avec effet immédiat, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée illimitée M. Frits Fromberg Carlsen, né le 4 septembre 1958 à Copenhague, Danemark, résidant à 5 Anden Azengen, L-5380 Uebersyen, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013040639/18.

(130049735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2013.

**Manufacture International S.A., Société Anonyme,
(anc. Colleoni Manufacture S.A.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 115.167.

L'an deux mille treize, le vingt-sept février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COLLEONI MANUFACTURE S.A., avec siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 115.167, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 15 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1109 du 8 juin 2006, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 557 du 6 avril 2007, et suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue dûment empêché Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 février 2007, publié au Mémorial C numéro 1106 du 8 juin 2007 (la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Changement de dénomination sociale de la Société de "Colleoni Manufacture S.A." en "Manufacture International S.A."

2.- Modification de l'article 1 des statuts afin de refléter la modification susmentionnée.

3.- Réduction du capital social de la Société d'un montant total de six millions neuf cent mille euros (EUR 6.900.000,-) de sorte à ramener le capital actuel de sept millions euros (EUR 7.000.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-) par annulation de trois million quatre cent cinquante mille (3.450.000) actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, et allocation du montant de six million neuf cent mille euros (EUR 6.900.000,-) au compte «réserve» de la société.

4.- Modification du premier paragraphe de l'article 3 des statuts afin de refléter la réduction de capital proposée de la Société.

5.- Divers.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la Société de "Colleoni Manufacture S.A." en "Manufacture International S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des statuts actuels de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MANUFACTURE INTERNATIONAL S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société d'un montant total de six millions neuf cent mille euros (EUR 6.900.000,-) de sorte à ramener le capital actuel de sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-) par annulation de trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) actions ayant une valeur nominale

de deux euros (EUR 2,-) chacune, et allocation du montant de six millions neuf cent mille euros (EUR 6.900.000,-) au compte «réserve» de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts actuels de la Société comme suit:

« **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social de la société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), divisé en cinquante mille (50.000) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.600,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 mars 2013. Relation GRE/2013/986. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 13 mars 2013.

Référence de publication: 2013035071/72.

(130043196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

TEMTEX S. A. & Cie. Dr. Andreas Schlimpert 3. Leasing S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen,
R.C.S. Luxembourg B 145.815.

AUFLÖSUNG

Gesellschafterbeschluss im Umlaufverfahren

Die Gesellschafter der TEMTEX S.A. & Cie. Dr. Andreas Schlimpert 3. Leasing S.e.c.s. mit dem Sitz in 05 rue Baachergaass, L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister unter B145815 sind

1. INNCONA Management S.ar.l. , mit dem Sitz in L-5444 Schengen, 05 rue Baachergaass eingetragen im Handelsregister B 128812,

2. TEMTEX Management S. A. mit dem Sitz in L-5444 Schengen, rue Baachergaass, eingetragen im Handelsregister B129851, die beiden vorgenannten Gesellschaften als persönlich haftende Gesellschafter und die TEMTEX Management S. A. als alleinige geschäftsführende Gesellschafterin sowie

3. Herr Dr. Andreas Schlimpert, wohnhaft in Neckarstraße 53, D-14612 Falkensee, als alleiniger Kommanditist.

Dies vorausgeschickt, beschließen die Gesellschafter Folgendes:

A. Die Liquidation der Gesellschaft zum 31.12.2009 ist beendet.

Die Liquidation der Gesellschaft ist beendet. Die Gesellschaft wurde aufgelöst.

B. Hinterlegung der Geschäftsbücher

Die Geschäftsbücher der Gesellschaft werden beim Steuerbüro BSP Steuerberatung UG, Roonstraße 20, D-56068 Koblenz hinterlegt.

Sämtliche Beschlüsse wurden mit den Stimmen des Gesellschafters Herr Dr. Andreas Schlimpert und damit mit einer Mehrheit von 100% minus einer Stimme gefasst.

Falkensee.

Dr. Andreas Schlimpert
Kommanditist

Schengen.

Für die TEMTEX Management S.A.
Dipl. Volkswirt J. Grote

Référence de publication: 2013039695/31.

(130048513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2013.